



## Femmes, hommes et création d'entreprise : des profils similaires, des métiers différents

**E**n Auvergne-Rhône-Alpes, 15 700 nouvelles entreprises ont été créées au premier semestre 2014, hors auto-entreprises. Les femmes sont à l'origine de seulement trois créations sur dix. La distinction femme/homme reste très présente au niveau des métiers exercés. Les métiers du médical, du para-médical, de l'enseignement et des soins aux personnes concernent largement les femmes. Les hommes se tournent davantage vers les métiers du bâtiment, de la réparation automobile et de la restauration. Les femmes créent plus leur entreprise sous le statut de profession libérale et beaucoup moins en tant qu'artisan. En revanche, les profils des créateurs diffèrent peu entre les sexes, que ce soit leur situation vis-à-vis de l'emploi avant la création, leurs motivations, l'âge moyen au moment de la création, ou encore les moyens financiers mis en œuvre. Ces différents constats évoluent peu depuis 2006, même si quelques nouvelles activités apparaissent.

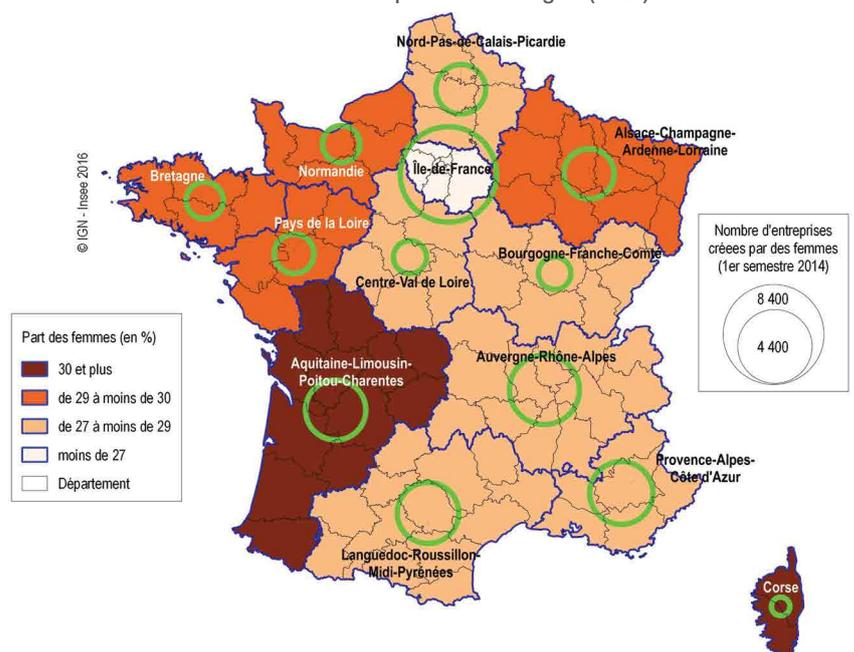
Thierry Geay, Philippe Bertrand, Insee

Au premier semestre 2014, 15 700 créations d'entreprises ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes (hors auto-entreprises), soit 13 % des créations françaises. Si la part des femmes parmi les personnes ayant un emploi est désormais presque égale à celle des hommes (48 % contre 52 %), c'est loin d'être le cas pour la création d'entreprise. Comme au niveau national, les femmes ne sont à l'origine que d'un peu moins de trois créations sur dix (28 %). Ainsi, 4 400 créations sont à mettre à l'actif des femmes. Cette proportion de femmes créatrices n'a pas évolué depuis 2006.

Parmi les régions de province, Auvergne-Rhône-Alpes occupe une position moyenne, la part régionale des femmes dans la création d'entreprise étant relativement stable, entre 27 % en Nord-Pas-de-Calais-Picardie et 31 % en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (figure 1).

### 1 Auvergne-Rhône-Alpes dans la moyenne des régions françaises

Part des femmes dans la création d'entreprise selon la région (en %)



Source : Insee, enquête Sine 2014

## Infirmières, sages-femmes, coiffeuses...

Les entreprises créées par des femmes sont globalement moins diversifiées que celles créées par des hommes. Ainsi, les dix premiers métiers les plus présents chez les créatrices représentent 41 % de l'ensemble des créations féminines, contre seulement 33 % pour les dix métiers les plus présents chez les hommes créateurs. Au total, 187 métiers différents sont recensés chez les créatrices, 305 chez les hommes. Les métiers les plus concernés par les créations féminines sont emblématiques. Avec près de 10 % des créations, les infirmières et les sages-femmes figurent au premier rang (7 % au niveau national). Suivent les activités de coiffure, qui restent majoritairement féminines, les intermédiaires du commerce, le conseil en gestion, les activités juridiques puis les soins de beauté. Dans les soins infirmiers, la coiffure et les soins de beauté, trois créations sur quatre sont le fait d'une femme (figure 2). Ces métiers sont très différents de ceux identifiés dans les créations masculines. On retrouve alors les métiers du bâtiment (maçonnerie, plâtrerie, peinture, électricité, menuiserie) et de la réparation automobile, métiers traditionnellement masculins. La part des créations féminines y est extrêmement faible, comprise entre 2 % (menuiserie) et 7 % (réparation automobile).

Certains métiers concernent toutefois autant les femmes que les hommes : c'est le cas dans le commerce (de gros ou de détail), les métiers du sport ou les activités juridiques. Le métier de médecin généraliste est lui aussi proche de la parité.

Entre les créations de 2006 et celles de 2014, la structure des métiers évolue peu. Quelques nouvelles activités, peu présentes en 2006, apparaissent toutefois : intermédiaires du commerce, activités juridiques, activités de la rééducation et de l'appareillage, restauration

## 2 En Auvergne-Rhône-Alpes, une créatrice sur dix est une infirmière

Les dix principaux métiers exercés par les créatrices d'entreprises

	Nombre total de créations 1 <sup>er</sup> semestre 2014	Nombre de créations féminines	Part des femmes (en %)	Poids du métier dans l'ensemble des créations féminines (en %)
Infirmiers et sages-femmes	537	417	78	9,4
Coiffure	272	210	77	4,7
Autres intermédiaires du commerce en produits divers	435	191	44	4,3
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	550	178	32	4,0
Activités juridiques	323	174	54	3,9
Soins de beauté	223	163	73	3,7
Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues	275	131	48	3,0
Restauration de type rapide	536	120	22	2,7
Restauration traditionnelle	415	119	29	2,7
Agences immobilières	308	109	35	2,5
Statut de « Profession libérale »	1996	1161	58	///
Statut d'« Artisan »	3587	870	24	///
Statut de « Société »	8355	1639	20	///
« Autres statuts » (commerçants et artisans-commerçants, exploitants agricoles et agents commerciaux)	1766	770	44	///
<b>Total général</b>	<b>15704</b>	<b>4440</b>	<b>28</b>	<b>///</b>

Source : Insee, enquête Sine 2014

de type rapide pour les femmes, nettoyage courant des bâtiments, restauration de type rapide ou entretien et réparation de véhicules légers pour les hommes.

### Les femmes ont plus souvent une activité libérale

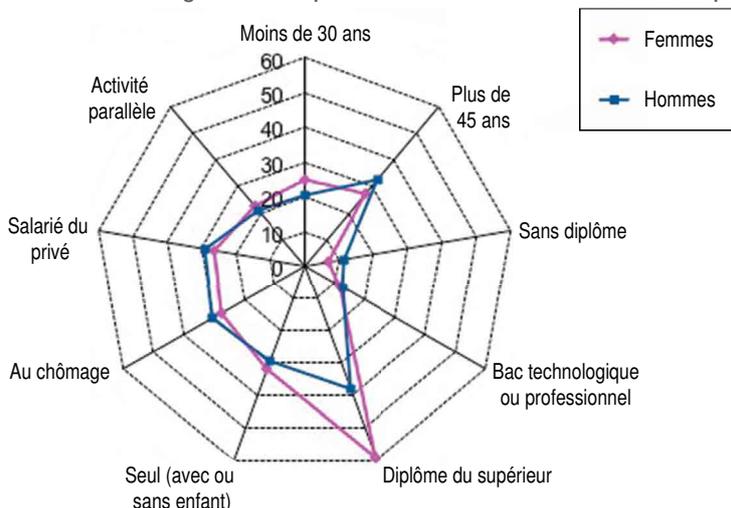
Lors de la création de leur entreprise, les femmes se tournent plus souvent vers le statut de profession libérale. Ce statut désigne l'ensemble des professions exercées sur la base de qualifications professionnelles

appropriées, à titre personnel, sous sa propre responsabilité et de façon professionnelle-ment indépendante (définitions). Il concerne le quart des créations d'entreprises des femmes pour seulement 7 % de celles des hommes. Les créatrices y sont majoritaires (environ six femmes pour quatre hommes). Cette différence s'explique par la nature des principaux métiers exercés (exemple majeur des infirmières et plus globalement des métiers du médical et du para-médical, mais aussi de l'enseignement). C'est aussi la conséquence des chemins de formation initiale empruntés, les femmes étant globalement plus diplômées que les hommes. Ainsi, 87 % de ces créatrices ont un diplôme supérieur au Bac contre 67 % seulement des hommes. Elles sont notamment beaucoup plus nombreuses à posséder un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle (dont celui d'infirmière), 28 % contre 13 % seulement pour les hommes (figures 3 et 4).

La création d'une entreprise sous le régime de profession libérale nécessite la mise en œuvre d'un montant moyen de 16 700 euros. Celui-ci est plus élevé pour les hommes (18 000 euros) que pour les femmes (15 900 euros). Le nombre d'emplois est très faible dans ce type d'entreprise, en raison de la nature même des métiers concernés. On dénombre 315 emplois salariés pour 2 000 entreprises au démarrage (créateurs femmes et hommes confondus) puis un gain de seulement 20 emplois à la date d'enquête (entre 6 et 12 mois plus tard).

## 3 Plus que l'âge ou l'emploi passé, c'est le diplôme qui distingue le plus les femmes des hommes

Profil des créateurs en Auvergne-Rhône-Alpes selon certains critères socio-économiques (en %)



Source : Insee, enquête Sine 2014

## Les hommes sont plus nombreux dans l'artisanat

Les hommes sont plus présents dans la création sous le statut d'artisan. Celui-ci nécessite d'exercer, à titre principal ou secondaire, une activité figurant sur une liste établie sur décret en Conseil d'État. Un quart des créations masculines le sont sous ce statut ; ce n'est le cas que d'une création féminine sur cinq. Ces dernières se retrouvent principalement dans les métiers de la coiffure et des soins de beauté, les métiers du nettoyage, la fabrication de vêtements ou de bijoux fantaisies. Quant aux hommes, ces artisans œuvrent majoritairement dans les métiers du bâtiment (58 %). Le niveau de diplôme est, parmi les artisans, bien inférieur à celui des créateurs de société ou des professions libérales. 83 % des créateurs artisans ont un niveau inférieur ou égal au Bac professionnel ou technologique ; 56 % des créatrices sont dans ce cas.

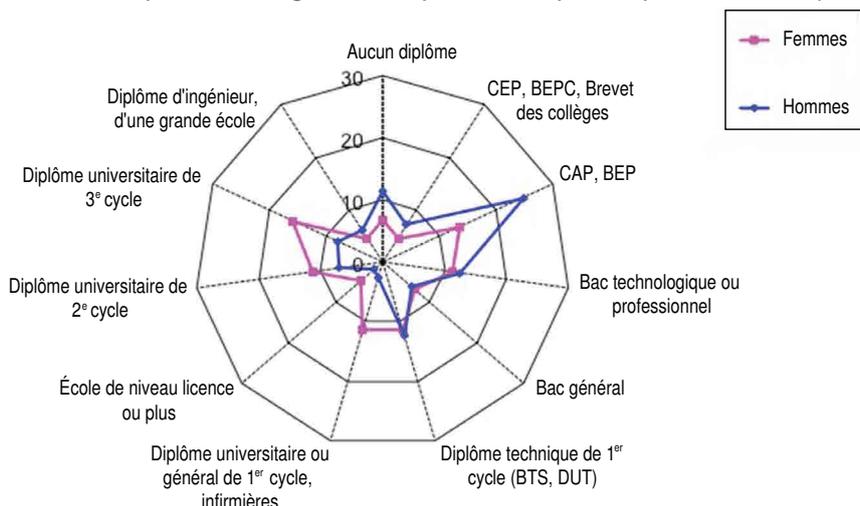
Le statut d'artisan offre un accès moins onéreux à la création d'entreprise ; les moyens financiers mis en œuvre sont ici plus limités. Une moyenne de 8 600 euros y est consacrée en Auvergne-Rhône-Alpes. Les femmes y consacrent un montant un peu plus élevé, 9 500 euros contre 8 300 euros pour les hommes. Les entreprises artisanales emploient peu (178 emplois salariés au démarrage pour 3 600 entreprises, 271 emplois à l'enquête, 6 à 12 mois plus tard). Les créations d'emploi sont principalement le fait des hommes.

## La majorité des créations se font sous le statut de société

À la création, l'entrepreneur peut également se tourner vers une création en société (SARL, société par action simplifiée ou encore société artisanale). Ce choix est légèrement majoritaire parmi l'ensemble des créateurs : 53 % des entreprises créées le sont sous ce statut. Six hommes sur dix sont alors concernés contre seulement 37 % des femmes.

## 4 Un niveau de diplôme beaucoup plus élevé chez les créatrices

Créations d'entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes selon le diplôme le plus élevé obtenu (en %)



Source : Insee, enquête Sine 2014

Le choix de ce statut dépend en premier lieu du type d'activité professionnelle exercée. Les activités de conseil pour les affaires et la gestion représentent une création féminine sur dix sous ce statut. Au-delà, les activités sont multiples, allant de la restauration au commerce en passant par la vente, le nettoyage ou la formation.

Comme dans l'ensemble de la population, le niveau de diplôme des créatrices de société est supérieur à celui des créateurs : 53 % d'entre elles ont un diplôme supérieur au Bac, 46 % pour les hommes.

Les moyens mis en œuvre à la création de la société sont proches, estimés à un montant moyen de 41 400 euros. Ce montant enregistre une baisse moyenne de 1 400 euros entre 2006 et 2014. Moins présentes sous le statut de société artisanale et dans le secteur du bâtiment et de la construction, naturellement moins porteurs d'emploi, les femmes créatrices de sociétés emploient un peu plus de salariés. Ainsi, la part des sociétés n'employant aucun salarié à la création est de

72 % pour les femmes contre 75 % pour les hommes.

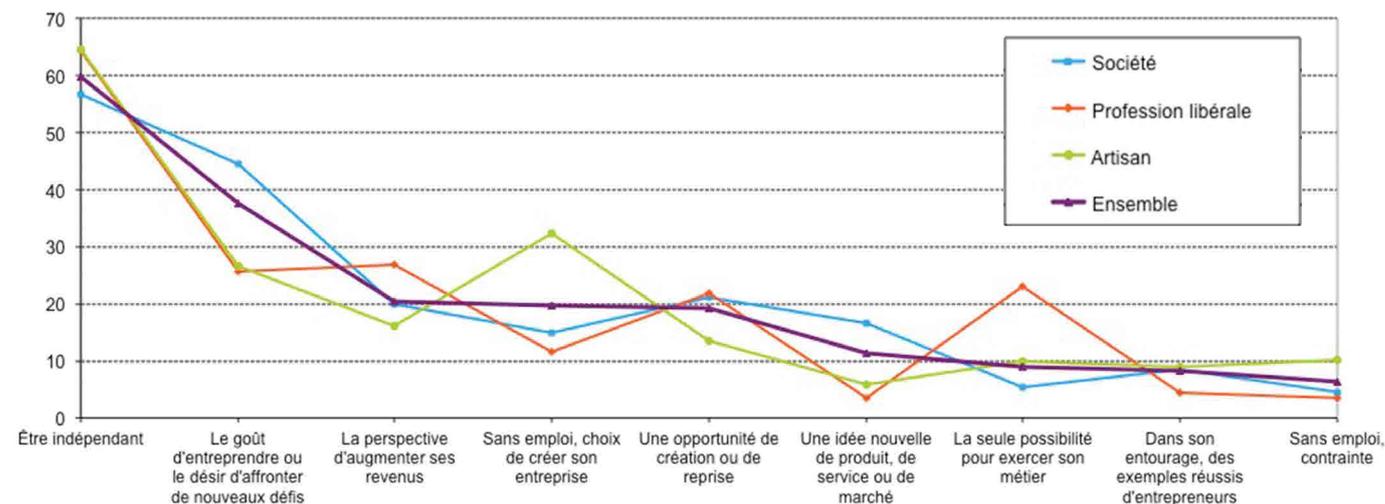
## Des motivations identiques

Lors de la création, les femmes sont guidées par les mêmes motivations que les hommes : « être indépendant » en est la principale, pour plus de la moitié des créateurs (figure 5). Ce motif est plus invoqué encore pour ceux qui créent en profession libérale. La motivation « de pouvoir mettre fin à une période sans emploi » prend une place importante, principalement lors d'une création sous le statut d'artisan, pour les hommes comme pour les femmes. Ensuite, dans les raisons évoquées, les femmes mentionnent le fait de « saisir une opportunité de création ou de reprise ». Les hommes évoquent plutôt « le goût d'entreprendre » ou « la perspective d'une augmentation de revenus ».

L'avenir est envisagé positivement pour trois créateurs de société sur quatre, indifféremment du fait d'être un homme ou une femme. Moins de 2 % seulement envisagent une fermeture ou une vente. Dans les professions

## 5 L'indépendance dans le travail pousse les créateurs

Principales motivations des créateurs selon le statut choisi (en %)



Source : Insee, enquête Sine 2014

libérales, les femmes sont néanmoins plus optimistes que les hommes. 74 % d'entre elles pensent développer ou maintenir leur entreprise, contre seulement 65 % des hommes. L'avenir est plus incertain pour les entreprises artisanales. Pour un quart de ces créateurs, le devenir de l'entreprise n'est pas sûr et la moitié d'entre eux seulement pensent la développer ou la maintenir à l'équilibre. Pour l'ensemble des créateurs, les avis sur d'éventuelles embauches sont plus tranchés. Si près de 20 % des hommes les voient possibles, ce n'est le cas que de 10 % des femmes.

### Les femmes « se lancent » plus fréquemment après une période sans emploi

Avant l'acte de création, les personnes sortent souvent d'une situation de chômage, pour 30 % des hommes et 28 % des femmes, ou d'un emploi de salarié du secteur privé. La distinction entre hommes et femmes s'observe pour les anciens agents du secteur public, qui forment 10 % de la population des créatrices d'entreprises contre 3 % de celle des créateurs. Ceci est à relier aux principaux métiers choisis par les femmes, notamment infirmières et sages-femmes, métiers qu'elles ont pu exercer à l'hôpital

avant de créer leur entreprise. Elles étaient aussi plus nombreuses à ne pas exercer d'activité auparavant. En revanche, 11 % des hommes étaient déjà chefs d'entreprise contre seulement 4 % des femmes.

Particulièrement élevée en 2006, la part des chômeurs (de courte comme de longue durée) parmi les créateurs d'entreprise est depuis en recul. Ils représentaient quatre créateurs sur dix en 2006, ils sont trois sur dix en 2014. Cette moindre présence des chômeurs parmi les créateurs classiques s'explique en partie par la mise en place de l'auto-entrepreneuriat dès 2009. En effet, de nombreux chômeurs ont pu saisir l'opportunité de ce mode de création simplifié parce qu'ils manquaient de moyens financiers propres ou de soutien bancaire. Malgré cela, ces entreprises auraient de toute façon vu le jour d'après les chômeurs interrogés. Par ailleurs, la part des entreprises créées par un étudiant en fin de cursus de formation (4 %) a doublé en 8 ans. L'augmentation est forte également pour les individus qui étaient déjà indépendants ou chefs d'entreprise.

En 2014, la moitié des créateurs d'entreprises perçoivent une aide ou des exonérations publiques lors de la création. Trois ex-chômeurs sur quatre sollicitent l'aide spécifique qu'est l'aide au chômeur créant ou reprenant

une entreprise (Accre). Dans ce dernier cas, l'Accre est la seule aide perçue pour la moitié d'entre eux. Pour un quart, elle est cumulée avec un autre type d'aide, le nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise (Nacre) ou l'aide à la reprise ou à la création d'entreprise (Acre) le plus fréquemment.

### Des créatrices plus jeunes

L'âge moyen à la création est de 39 ans et 10 mois. C'est un peu moins pour les femmes (un peu moins de 39 ans) et un peu plus pour les hommes (un peu plus de 40 ans). Plus d'une femme créatrice d'entreprise sur quatre a moins de 30 ans lors de la création (26 %). Ce n'est le cas que de 21 % des hommes. À l'opposé, si 29 % des femmes créent leur entreprise après 45 ans, les hommes sont plus nombreux à le faire (33 %).

La mise de fond moyenne à la création d'une entreprise est aujourd'hui d'environ 28 200 euros. Ce montant est en baisse de 1 200 euros par rapport à la moyenne constatée en 2006. Le nombre de créations mettant en œuvre de faibles montants initiaux a considérablement augmenté, plus nettement encore pour les femmes. Ainsi, en 2014, 52 % des femmes créent leur entreprise avec moins de 4 000 euros, contre 38 % des hommes. Elles n'étaient que 36 % (contre 31 %) en 2006. ■

## Définitions

**Création d'entreprise** : action correspondant à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Ce concept, harmonisé au niveau européen, inclut aussi la réactivation d'entreprise après une interruption de plus d'un an et la reprise d'entreprise s'il n'y a pas continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur, du point de vue de l'activité et de la localisation.

La notion de création d'entreprise dans les enquêtes Sine est un peu plus restrictive. En effet, sont exclues les entreprises ayant vécu moins d'un mois et les « activations économiques » correspondant à des immatriculations dans Sirene (système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements) avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la génération considérée.

**Professions libérales** : la plupart d'entre elles sont réglementées, régies par des conditions de diplôme, d'inscription, des règles

d'exercice et déontologiques qui leur sont propres. Elles sont majoritairement organisées en ordres professionnels. Quelques autres, en revanche, ne sont pas réglementées. Il s'agit, par exemple, des activités d'études ou de conseil, des graphistes, des interprètes ou formateurs. Des règles spécifiques caractérisent l'activité de toute profession libérale : l'indépendance, la responsabilité et le secret professionnel, la formation continue.

**Artisanat** : pour obtenir le statut artisanal, une entreprise doit remplir deux conditions : employer moins de 10 salariés au moment de son immatriculation et exercer à titre principal ou secondaire une activité figurant sur une liste établie sur décret en Conseil d'État. Les artisans sont recensés au répertoire des métiers.

**Société** : créer une société consiste à donner naissance à une nouvelle personne juridiquement distincte du ou des fondateurs, dénommée « personne morale ».

## Source

**Le système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine)** est un dispositif permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Le champ de l'enquête Sine couvre l'ensemble des créations d'entreprises, hors auto-entrepreneurs, qui ont vécu plus d'un mois dans l'ensemble des activités économiques marchandes, à l'exclusion des activités agricoles. Les entreprises créées sous le régime de l'auto-entrepreneur font l'objet d'une enquête spécifique. Les entreprises interrogées dans le cadre de l'enquête Sine de 2014 sont celles créées au 1<sup>er</sup> semestre 2014, elles seront de nouveau enquêtées en 2017 et 2019.

## Pour en savoir plus :

- « Les créateurs d'entreprises en 2014 : moins de chômeurs et des projets plus modestes qu'en 2010 », *Insee Première* n° 1600, juin 2016
- « Entreprises créées en 2010 : sept sur dix sont encore actives trois ans après leur création », *Insee Première* n° 1543, avril 2015
- « Les femmes et les hommes continuent de s'orienter vers des professions différentes », *Insee Rhône-Alpes, La Lettre Analyses* n° 222, février 2014
- « 54 % des nouvelles entreprises de Haute-Savoie sont encore en activité cinq ans après leur création », *Insee Rhône-Alpes, La Lettre Analyses* n° 194, avril 2013

